

218C0847
FR0000121121-FS0440

7 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

EURAZEO
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 mai 2018, le concert composé de M. Michel David-Weill, l'indivision des enfants de M. Michel David-Weill¹, la société de droit de l'Etat du Delaware Quatre Sœurs LLC², la société de droit belge Palmes CPM SA³, M. Amaury de Solages, Mme Myriam de Solages, la société de droit de l'Etat du Delaware CB Eurazeo LLC⁴, M. Jean-Manuel de Solages, Mme Cynthia Bernheim et MM. Alain et Hervé Guyot a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 avril 2018, le seuil de 25% des droits de vote de la société EURAZEO et détenir 12 014 194 actions EURAZEO représentant 21 996 079 droits de vote, soit 16,17% du capital et 25,39% des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Indivision MDW ⁶	2 964 740	3,99	5 788 302	6,68
Quatre sœurs LLC ⁷	2 824 062	3,80	5 513 645	6,36
CB Eurazeo LLC	1 375 539	1,85	1 924 057	2,22
Jean-Manuel de Solages	1 357 218	1,83	2 649 807	3,06
Amaury de Solages	1 339 038	1,80	2 649 075	3,06
Palmes CPM SA	941 352	1,27	1 837 878	2,12
Michel David-Weill	60 626	0,08	118 366	0,14
Myriam de Solages	36 500	0,05	36 500	0,04
Total sous-concert	10 899 075	14,67	20 517 630	23,68
Cynthia Bernheim	703 527	0,95	703 527	0,81
Alain Guyot	261 321	0,35	474 380	0,55
Hervé Guyot	150 271	0,20	300 542	0,35
Total concert	12 014 194	16,17	21 996 079	25,39

¹ Composée de Mme Nathalie Merveilleux du Vignaux, Mme Béatrice David-Weill-Stern, Mlle Cécile David-Weill et Mme Agathe Mordacq.

² Domiciliée 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et contrôlée par Mme Béatrice David-Weill-Stern, Mlle Cécile David-Weill et Mme Agathe Mordacq.

³ Domiciliée 27, rue Ducale, 1000 Bruxelles, Belgique et contrôlée par Mme Nathalie Merveilleux du Vignaux.

⁴ Domiciliée 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et contrôlée par Mme Constance Broz de Solages.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 74 315 130 actions représentant 86 634 511 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁶ L'indivision des enfants de M. Michel David-Weill est composée de Mme Nathalie Merveilleux du Vignaux, Mme Cécile David-Weill, Mme Béatrice David-Weill Stern et Mme Agathe Mordacq, représentées par M. Michel David-Weill.

⁷ Contrôlée par Mmes Cécile David-Weill, Béatrice David-Weill Stern et Agathe Mordacq.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Le franchissement passif à la hausse du seuil de 25% des droits de vote d'EURAZEO par le concert résulte d'une attribution de droits de vote double, n'a donc pas nécessité de financement et n'entraîne aucune conséquence quant à la position des membres du concert qui rappellent en tant que de besoin :

- que le concert n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société ;
- qu'il n'a aucun objectif particulier s'agissant d'EURAZEO pour les 6 mois à venir ;
- qu'aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF n'est prévue ;
- que le concert ne détient aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote d'EURAZEO n'a été conclu par le concert ;
- que les membres du concert n'entendent pas solliciter de désignation d'un représentant supplémentaire du concert au sein des organes sociaux. »
